



VILLE D'ANNAY-SOUS-LENS

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

Le budget d'une commune se décompose en deux sections :

La section de fonctionnement qui enregistre en dépenses toutes les charges courantes (eau, électricité, fournitures administratives et scolaires, etc...), les frais de personnel, les subventions aux associations, les aides diverses (bourses communales...), les intérêts des emprunts.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales (impôts locaux), l'attribution de compensation de la communauté de communes, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers : repas de cantine, école de musique, concessions de cimetières, droits de stationnement...) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations ...).

La section d'investissement qui enregistre en dépenses le remboursement en capital des emprunts et l'ensemble des travaux et des achats qui valorisent le patrimoine de la commune (les travaux de réparation sont inscrits en fonctionnement)

En recettes, cette section comprend les subventions attribuées par l'Etat et les autres collectivités territoriales pour certains travaux, le reversement de la TVA pour les travaux et les achats d'investissement effectués l'année précédente, la taxe d'aménagement, les amortissements de l'année et un virement de la section de fonctionnement (souvent indispensable pour équilibrer le budget d'investissement.) et/ou un excédent de fonctionnement capitalisé.

Les deux sections sont indépendantes mais il faut, pour permettre à la commune de réaliser des travaux d'investissement, que le budget de fonctionnement dégage un excédent (un bénéfice).

VUE D'ENSEMBLE :

Proposition 2026	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 683 955,00€	4 275 145,71€
Section d'investissement	3 077 496,23€	1 595 219,53€

REPORT DES ANNÉES ANTÉRIEURES	DÉFICIT	EXCÉDENT
Section de fonctionnement		745 223,29€
Section d'investissement		1 608 974,93€

RESTES À REALISER 2025 (Investissement)	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL	581 831,68€	455 133,45€

TOTAL (propositions 2026 + reports + restes à réaliser 2025)	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL	8 343 282,91€	8 679 696,91€

DÉTAIL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**En dépense,**

LIBELLÉ	BP 2026	Rappel : CA 2025	VOTE 2025
Charges à caractère général (correspondent à toutes les dépenses courantes (eau, gaz, fournitures techniques, scolaires, etc.).	1 132 180,00€	992 636,86€	1 021 028,83€
Charges de personnel	2 587 850,00€	2 450 990,38€	2 578 411,25€
Autres charges et gestion courante (correspondent aux indemnités des élus et aux subventions attribuées)	265 505,00€	201 345,70€	214 720,00€
Atténuations de produits (remboursement taxes)	5 820,00€	5 817,00€	12 000,00€
Charges financières (correspondent au paiement des intérêts des emprunts.)	88 600,00€	122 052,61€	150 229,26€
Charges spécifiques (correspondent aux titres annulés)	4 000,00€	3 400,00€	4 300,00€
Dotations aux provisions et dépréciations (provisions pour risques, litiges)	37 000,00€	1 500,00€	1 500,00€
Chapitre 042 (Amortissements (correspondent à la perte de valeur annuel du matériel communal) + divers)	251 000,00€	234 799,03€	206 879,03€
Virement à la section d'investissement	312 000,00€	0,00€	386 208,65€

En recette,

LIBELLÉ	BP 2026	Rappel : CA 2025	VOTE 2025
Atténuations de charges (correspondent aux remboursements de l'assurance du personnel en cas d'absence pour maladie)	50 000,00€	75 537,60€	50 000,00€
Produits des services, domaines (correspondent aux rentrées d'argent des services proposés par la commune : cantine, école de musique, etc.,) – remboursement CCPC et CCAS	248 520,00€	246 106,87€	218 800,00€
Impôts et taxes (on y retrouve essentiellement l'attribution de compensation de la CCPC et les droits de mutation)	445 500,00€	448 123,77€	396 733,38€
Fiscalité locale (on y retrouve essentiellement les impôts locaux, la taxe pylônes et les taxes sur l'électricité)	1 880 854,00€	1 881 982,40€	1 832 765,00€
Dotations et participations (correspondent aux aides de l'état)	1 581 771,00€	1 595 560,41€	1 566 537,02€
Autres produits de gestion courante (correspondent essentiellement aux revenus sur les locations des bâtiments communaux)	18 500,00€	34 788,30€	30 000,00€
Produits financiers	0,00€	49,49€	50,00€
Produits spécifiques	4 000,71€	38 106,00€	0,00€
Résultat de fonctionnement reporté	745 223,29€	386 208,65€	386 208,65€
Reprises sur amortissements, dépréciations	0,00€	0,00€	0,00€
Opérations d'ordre (travaux en régie)	46 000,00€	51 301,38€	94 183,00€

DÉTAIL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**En dépense,**

Dépenses d'équipement	1 833 496,23€
Restes à réaliser 2025	581 831,68€
Remboursement des emprunts et dotations	1 030 000,00€
Chapitres d'opérations pour compte de tiers	18 000,00€
Opérations patrimoniales*	150 000,00€
Opérations d'ordre (travaux en régie)	46 000,00€

*Ces opérations n'ont aucune influence sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense et en recette d'investissement

PRINCIPALES DÉPENSES NOUVELLES D'ÉQUIPEMENT prévues en 2026 :

Chapitre 20 :

Logiciels **44 500,00€**

Chapitre 21 :

Terrains bâtis **210 000,00€**

Installations de voirie **10 000,00€**

Matériel roulant **52 400,00€**

Outillage technique **16 700,00€**

Véhicule **103 522,20€**

Autre matériel informatique **2 500,00€**

Matériel de bureau et mobilier scolaire **6 100,00€**

Autres matériels de bureau et mobiliers **13 500,00€**

Autres **3 800,00€**

OPÉRATIONS :

Opération – 10 Renforcement éclairage **12 500,00 €**

Opération – 12 Trottoirs, borduration et adoucis **875,00 €**

Opération – 14 Grosses réparations bâtiments **91 917,23 €**

Opération – 16 Complexe sportif et culturel **598 886,00 €**

Opération – 20 Vidéoprotection **30 000,00 €**

Opération – 21 école André Pantigny **70 000,00 €**

Opération – 22 Rénovation stade **28 000,00 €**

Opération – 23 Divers **32 538,00 €**

Opération – 29 Gros travaux de voirie **23 955,00 €**

Opération – 30 Parkings : Stade et Maison des Jeunes **31 510,00 €**

Opération – 32 Accessibilité voies, bâtiments publics et quai de bus **128 910,00 €**

Opération – 33 Voirie 2026 **222 000,00 €**

Opération – 34 Eclairage public 2026 **50 000,00 €**

Opération – 35 école Joliot-Curie **30 000,00 €**

Opération – 900000002 Aménagement étang et abords **22 500,00 €**

Opération – 900000004 Réparations aux écoles **60 385,00 €**

Opération – 900000011 Révision plan local d'urbanisme **40 020,00 €**

En recette,

Restes à réaliser 2025	455 133,45€
Subventions diverses	221 392,29€
Remboursement TVA 2024	398 933,24€
Taxe d'aménagement	31 000,00€
Produits de cession d'immobilisations	212 894,00€
Chapitre 040 (Amortissements** et divers)	251 000,00€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 608 974,93
Emprunts	0,00€
Virement de la section de fonctionnement	312 000,00€
Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00€
Opérations patrimoniales*	150 000,00€
Chapitres d'opérations pour compte de tiers	18 000,00€

*ces opérations n'ont aucune influence sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense et en recette d'investissement

,**les amortissements ont une influence relative sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement

ENDETTEMENT

En 2026, l'annuité des emprunts déjà souscrits se décomposera comme suit :

- 115 000,24€ EN CAPITAL (Investissement)
- 58 580,62€ EN INTERET (Fonctionnement)

Etat de la dette au 01/01/2026 :

2 493 104,88 € pour 4 emprunts et un prêt relais pour un total de 909 855,00€.

Le prêt relais sera soldé en 2026, quatre emprunts seront soldés en 2029, 2030, 2031 et 2064.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil	Produit estimé
Taxe d'habitation (logements vacants/résidence secondaires)	94 600	18,03	17 056
Taxe foncière bâti	3 859 000	42,90	1 655 511
Taxe foncière non bâti	22 300	60,18	13 420
TOTAL		1 685 987 euros	

- Contribution coefficient correcteur : 121 987

Montant total prévisionnel	1 807 974,00 euros
-----------------------------------	---------------------------